

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du DIMANCHE 5 Mai 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

COLONIES FRANÇOISES.

ISLE SAINT-DOMINGUE.

Suite des nouvelles du Cap-François, du 4 mars.

ON a pris deux bourgs importants, le *Dondon* & la *Grande-Rivière*, avec les deux curés qui avoient toujours entretenu dans l'erreur & la révolte les noirs malheureux. Ces curés sont dans les prisons du Cap.

L'armée a été obligée de revenir au Cap un mois après, par la grande quantité de malades qu'elle traînoit à sa suite; on a laissé seulement des postes aux endroits les plus en état de résister. Quinze jours de plus terminoient tout pour la plaine, & avec de la bonne foi & de l'union, il est probable que la province entière recouvreroit sa tranquillité; mais il y a trop de divisions intestines: d'abord, l'ordre de l'attaque, en ce qui concerne les cordons, n'a point été observé; on a facilité l'évasion des chefs, & ce n'a été qu'après huit à dix jours de marche qu'on a employé les moyens propres à tout cerner: c'est vers l'Espagnol que se retirent les principaux chefs des révoltés; les autres occupent encore huit à dix quartiers. Il se passe peu de nuits qu'ils n'attaquent, sur six & huit colonnes, un ou plusieurs de nos camps retranchés. Nous y perdons beaucoup de monde. Il y a huit jours que, dans un fort défendu par 60 hommes, nous en avons eu quatre de tués & vingt-trois de blessés. Trois jours après, au même endroit appelé le *Haut-du-Trou*, il y a eu six soldats de tués & 25 de blessés dans une attaque qui a duré cinq heures. Un mulâtre libre, échappé des prisons du Cap, sur la permission qu'il avoit obtenu de se promener par la ville, a été se mettre à la tête des brigands, & c'est lui qui conduit les attaques contre ce dernier fort. Au lieu d'aller renforcer ce quartier au-delà du fort Dauphin, le commissaire Santhonax vient d'emmenner 300 hommes pour une expédition secrète. On murmure fort ici sur cette diminution d'hommes dont nous pourrions nous servir avantageusement. Beaucoup de brigands sont répandus derrière les bornes qui tiennent à la ville, & nous harcèlent continuellement.

Les provinces du Sud & de l'Ouest ont éprouvé à leur tour jusqu'au mois dernier beaucoup de malheurs. Dans l'Ouest, les insurrections, les incendies, avoient de nouveau recommencé: des traîtres, bercés de l'espoir d'une contre-révolution, exerçoient des vengeances atroces, plaçoient des

embuscades de noirs, & attiroient dans l'abîme des portions d'armées, &c. &c. Mais il en est sorti une du Port-au-Prince composé de citoyens de toute couleur, & bien munis, qui, après plusieurs jours de marche bien combinée, a chassé les brigands; la veille ils avoient surpris un convoi de vivres & tué plusieurs de nos soldats. La même armée s'est emparée de onze blancs, accusés de trahison. Polyvel, commissaire national pour le Sud & l'Ouest, va en envoyer cinq des principaux en France, pour être jugés par la haute-cour nationale; il décidera par la suite du sort des autres, parmi lesquels on nomme Coustard, Hanus de Jumécourt, Petit-Clevillers, Arnaud, du Coudrai, d'Argagneras, freres, Dupain-trot, Mondonville & Thomassa.

Dans notre province du Nord, chacun paie exactement le quart de son revenu, auquel il a été taxé: il n'en est pas de même dans le Sud & l'Ouest; cette différence nous fait le plus grand tort; on manque ici de numéraire; & si toute la colonie eût payé exactement comme nous, nous nous serions trouvés soulagés, ainsi que la métropole qui fait de grands sacrifices pour nous, s'il est vrai qu'elle envoie onze mille hommes aux Isles du Vent. La station de Saint-Domingue s'attend à être relevée, afin de convoier les bâtimens marchands jusqu'aux côtes de France. Il n'en partira pas avant ce tems-là, c'est un avis qui vous portera cette lettre.

S U E D E.

De Stockholm, le 13 avril.

La Suede a conservé jusqu'ici la neutralité; mais enfin elle paroît prête à céder aux instances de la Russie: celle-ci n'a cessé de réclamer les secours par mer & par terre, que les deux puissances se sont promis réciproquement en cas de guerre, par leur traité d'alliance de 1791. Le gouvernement suédois, sentant tous les avantages de la tranquillité, au milieu du mouvement universel de presque toutes les autres nations, a long-tems tâché de s'en dispenser, jusqu'à ce qu'un rapprochement très-sensible entre les deux cours, a rendu celle de Stockholm plus disposée à concourir à la coalition générale de l'Europe: un des symptômes de ce rapprochement, est le rappel de l'ambassadeur comte de Stackelberg. On sait que le duc-régent croyoit avoir lieu de se plaindre personnellement de ce ministre, accusé de fomenter sous main les troubles qui ont menacé la Suede, il y a peu de mois, d'un incendie général, & dont les premières étincelles n'ont été étouffées qu'avec peine. Les représentations de l'ambassadeur

suédois à Pétersbourg, M. de Steding, ont enfin prévalu; & à la place de M. de Stackelberg, les affaires de Russie sont gérées par le sénateur Diwoff, qui a passé l'hiver à Stockholm, & y restera jusqu'à l'arrivée du comte de Romanzow, successeur de M. de Sackelberg. Le colonel de Steding, frère de l'ambassadeur, parti depuis peu de Stockholm pour Pétersbourg, y apporte, dit-on, la résolution du cabinet suédois de coopérer avec la Russie, & de joindre, dans le cours du printemps prochain, son escadre de 10 vaisseaux de ligne & de six frégates, sous les ordres du baron de Wachtmeister, à la flotte russe, qui paroîtra dans la Baltique, forte de 25 vaisseaux de guerre.

Dans le courant du mois de juin prochain, notre jeune monarque, accompagné du dac-régent, parcourra toutes les provinces du royaume, pour se montrer à ses sujets les Suédois, & dissiper les bruits absurdes que des mal-intentionnés divulguent en différens endroits. — La couronne fait actuellement des achats considérables de grains, pour en remplir les magasins. — On vient de passer ici des contrats relatifs à la fourniture d'un certain nombre de canons pour le compte de la cour de Rome.

Le baron d'Albedyl, qui résida en qualité de ministre suédois à Copenhague, lorsqu'on vouloit incendier la flotte danoise, a depuis peu sollicité un examen sévère de la conduite qu'il tint en cette occasion: il s'est pleinement justifié, & S. M. lui a promis une prompte satisfaction.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait d'une lettre de Dunkerque, du 1 mai.

Lundi, à trois heures après-midi, 36 vaisseaux anglois de transport, 4 frégates & 4 cutters, en tout 44 voiles, sont passés devant notre port, dirigeant leur cours pour Ostende, & sûrement pour l'attaque de notre ville. Nous avons reçu un renfort de trois bataillons, nous attendons un escadron de cavalerie; tout le village de Rosendal est rempli de gardes nationaux: nous attendons d'être attaqués à chaque instant, nous recevrons l'ennemi avec fermeté.

De Paris, le 5 mai.

On assure que dans l'affaire de Valenciennes, le député-commissaire Courtois a perdu son chapeau avec son panache; il a eu un cheval tué sous lui; mais il s'est heureusement retiré à son poste.

M. Mechain, astronome, qui faisoit à Barcelonne les observations de la grandeur de la terre, relativement aux nouvelles mesures à établir, a reçu de la cour de Madrid la permission de continuer ses opérations jusqu'à la frontière de France, avec assurance de protection. M. Bucno, ingénieur espagnol, l'accompagnera; & comme la convention nationale lui a donné également toutes les autorisations nécessaires auprès du département des Pyrénées Orientales, on a lieu de croire que ces grandes opérations ne seront pas interrompues. M. de Lambre va reprendre ce travail à Dunkerque pour terminer les triangles au nord de la France, & les rapprocher ensuite du midi, pour aller à la rencontre de M. Mechain.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort François-Auguste Beauvir, ci-devant gendarme; Pierre-Paul Kolli, ancien fermier-général; Magdelaine-Françoise-Josephine son épouse, & Jean-Nicolas Breard, ancien commissaire de la

marine, convaincus d'avoir entretenu une correspondance avec les princes émigrés, d'avoir voulu rétablir la caisse de Busly pour leur fournir de l'argent, & d'avoir publié, pour faire réussir cette entreprise, que la contre-révolution étoit prochaine. La pièce fondamentale du procès étoit une lettre de garantie, signée par les deux frères de Louis XVI, datée de Stenay le 7 septembre 1792, dans laquelle ils promettoient de prendre sous leur protection les prêteurs des fonds de cette caisse: cette pièce de conviction a été trouvée renfermée dans une houpe à poudre au moment de l'arrestation de Beauvoir.

La dame Kolli, s'étant déclarée enceinte, il a été sursis à son exécution.

Lettre du général Dampierre au ministre de la guerre.

Valenciennes, le 1^{er} mai.

« L'ennemi occupant toujours la position que je vous ai détaillée dans ma dernière lettre, j'ai cherché à le déposter de plusieurs villages qu'il occupoit sur le chemin de Valenciennes, au Queulnoy & au-delà, en s'approchant de Quiévrain. En conséquence, j'ai fait sortir une partie des troupes qui occupoient le camp de Famars; une partie de l'armée des Ardennes, sous les ordres de son général en chef Lamarche, a eu l'ordre d'attaquer le centre, & de contenir la droite des ennemis; les flanqueurs de droite étoient à la droite du corps d'armée, commandée par le général Lamarche. A la pointe du jour, je me suis rendu maître du village de Sainte-Sauve, qui étoit à ma gauche. Dans le même moment, le général Lamarche a attaqué avec le même succès Sautin & Curgis, dont il s'est emparé. Tandis que le général Neyrod, avec une partie de la garnison du Queulnoy, attaquoit Jafins, qui se trouve dans la même direction que ces deux villages, le général de division Rosière a appuyé l'attaque de Lamarche. Ce général, après s'être emparé de Sautin & Curgis, a cherché à s'emparer de Sebourg & d'Etreux, tandis que les batteries de la gauche écroloient le dernier village. Au moment où j'allois seconder l'attaque du général Lamarche, je me suis aperçu que les flanqueurs de droite n'attaquoient plus avec leur vivacité ordinaire, je me suis transporté aussi-tôt sur les lieux, j'ai vu une cavalerie assez nombreuse de l'ennemi qui arrêtoit l'attaque de nos troupes. La compagnie d'artillerie légère, attachée aux flanqueurs de droite, manquoit de munitions, malgré les ordres que j'avois donnés pour qu'elle fût pourvue. Au moment où le général Murnau, commandant les flanqueurs de droite, alloit ordonner de charger, il a eu un cheval tué sous lui ce qui a fait faire un mouvement rétrograde à la cavalerie. Les ennemis étant dans une position très-recommandable entre Etreux & Sebourg, de concert avec le général Lamarche, j'ai ordonné aux troupes de rentrer dans leurs camps. La perte de l'ennemi ne laisse pas que d'être considérable; la nôtre a été très-peu de chose. Je vous en donnerai note dans ma première lettre.

« L'avant-garde aux ordres du général Kekmain s'est battue avec son courage ordinaire. Elle a tué & blessé six cents hommes aux ennemis. J'ai couru de l'armée à l'avant-garde. Le brave général Kekmain a eu deux chevaux tués sous lui. Le général Gobert, chef de l'état-major, a eu aussi un cheval tué sous lui. Le général Tardy a eu la jambe percée d'une balle, en enlevant, l'épée à la main, une redoute à l'ennemi. L'adjudant-général Brancal, & un de mes aides-de-camp le citoyen Vannot, ont été blessés à côté de moi, d'un boulet qui a frappé la corne de mon chapeau. Le lieutenant-colonel de Chambrant a eu la cuisse emportée. Les troupes se sont bien conduites. Celles de l'avant-garde sont au-dessus de tous les éloges.

» P. S. Les députés de l'assemblée se sont montrés par-tout. Ils n'ont pas peu contribué à encourager tous les soldats.

Signé, DAMPIERRE.

COMMUNE DE PARIS.

Du 3 mai.

Un membre a donné lecture de l'arrêté relatif au mode du nouveau recrutement.

Il sera formé dans chaque section un comité de réquisition, composé de six membres du comité révolutionnaire & d'un membre de la commune. Sur 126 hommes, il en sera désigné 14 par le comité, qui est invité à choisir de préférence,

1°. Les citoyens dont l'éloignement momentané de leurs foyers sera le moins nuisible aux intérêts de la société;

2°. Les employés dans les bureaux des administrations;

3°. Les clercs de Notaires, d'avoués, les commis de marchands, &c.

Les quarante-huit comités de réquisition doivent être formés le 4 mai : aussitôt après leur organisation, ils se feront remettre l'état nominatif des citoyens qui composent les diverses compagnies, & adresseront, dans le jour, des réquisitions directes aux personnes qu'ils croiront le plus propres à marcher.

Une députation de la section de l'Unité, ci-devant des Quatre-Nations, a eu la parole : l'orateur a annoncé que les commis de marchands, les clercs de notaires & ceux d'avoués, ayant appris que, d'après le mode adopté par la commune, le recrutement devoit peser particulièrement sur leurs têtes, se sont portés en foule à l'assemblée générale, & que là ils ont réclamé à grands cris la voie du sort, comme la plus conforme à cette précieuse égalité dont, selon eux, on n'auroit jamais dû s'écarter. Les hommes mariés, au contraire, à qui les mesures développées dans l'arrêté de la commune sont favorables, l'ont vivement défendu. L'animosité s'en est mêlée; & les deux partis ont fini par faire voler les chaises de la salle l'un contre l'autre. Vivement frappée d'une scène aussi scandaleuse, & dont la même section étoit pour la seconde fois le théâtre, la députation a demandé deux commissaires du conseil pour présider l'assemblée, & empêcher ces jeunes gens, qu'elle a traités de contre-révolutionnaires, de troubler les délibérations par des réclamations qui faites au nom de l'égalité, a-t-elle dit, tendent à la ruine de l'égalité même. Chaumet a appuyé de tout son crédit la demande de la section de l'Unité. Il a accompagné son réquisitoire d'une sortie véhémente contre les *freluquets* & les *mirlifloirs*; ce sont eux, n'en doutez pas, s'est-il écrié, ce sont tous ces clercs de procureurs, de notaires, qui ont commencé les troubles de la Vendée & allumé les torches de la guerre civile; ce sont ces mêmes hommes qui, dans des circonstances pareilles à celles où nous nous trouvons, ont voulu arrêter le recrutement, & dégoûter nos braves sans-culottes, pour faire triompher ce qu'ils appellent la bonne cause... Citoyens... arrêtons de pareils défordres... ces jeunes *freluquets* refusent-ils de partir? eh bien, mettons-les à l'embouchure du canon, & que le sol de la liberté soit purgé de ces êtres indignes de respirer l'air de la république? Je requiers qu'il soit nommé à l'instant deux commissaires pour se rendre à la section de l'Unité, & faire arrêter & traduire au comité révolutionnaire le premier malveillant qui s'opposera aux mesures salutaires que vous avez adoptés. Je requiers en outre l'envoi aux sections de la loi qui prononce peine de mort contre quiconque s'opposera au recrutement. Le réquisitoire du procureur de la commune vivement applaudi, a été adopté sans réclamation.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Boyer-Fonfrede).

Suite de la séance du vendredi 3 mai.

Choudieu, commissaire de la convention dans le département de Mayenne & Loire, écrit que les dénonciations faites contre le général Berruyer sont dénuées de fondement, & que Berruyer n'a cessé de communiquer avec les commissaires sur toutes les opérations.

Le département du Doubs a pris un arrêté pour mettre en état de réclusion les prêtres, les ci-devant nobles & les gens suspects : des arrêtés semblables ont été pris par les départements de la Meurthe & de la Moselle. Renvoyé aux comités de législation & de sûreté générale.

Les citoyennes Schembourg, Châteauneuf & Dumouriez, mises en arrestation, se plaignent de ce qu'on leur impute les crimes de leurs parens ou époux, & réclament leur liberté, en observant que les fautes sont personnelles.

Le ministre de la justice envoie copie du procès-verbal de la translation des Bourbons à Marseille; les commissaires du pouvoir exécutif, chargés de ce dépôt, l'ont vu quelquefois en danger sur la route, mais ils ont tout aplani par leur prudence, & ils ont laissé les Bourbons dans le fort de Notre-Dame de la Garde; ils ont apporté une pétition du citoyen ci-devant Conti, que la convention a renvoyée, ainsi que le procès-verbal, au comité de sûreté générale.

On accorde 6 sous par lieue de poste aux volontaires qui se rendent dans les dépôts assignés par le ministre de la guerre pour le rassemblement.

Barrere fait, au nom du comité de salut public, un rapport sur la situation des armées; il annonce que l'on s'occupe d'un plan général de défense auquel se rattacheront plusieurs plans de campagnes : les contingens se versent en abondance dans les diverses armées : Kellermann est appelé à Paris : l'armée d'Italie a les succès les plus marqués; dans l'une de ses dernières opérations, elle a fait perdre 1500 hommes à l'ennemi, l'a forcé dans son camp, & a enlevé les tentes : Fontarabie est bombardé par une portion de l'armée des Pyrénées : quatre compagnies de canonniers & 20 canons partent en poste du camp de Meaux pour Bayonne : les armées des côtes auront bientôt un nouveau général; de ce côté les maux sont grands, mais ils ne sont pas désespérés; on y envoie des troupes & des armes : dans les ports & les arsenaux commence à se déployer la plus grande activité : enfin, bientôt la France sera en mesure sur toutes ses frontières; on en imposera à l'ennemi, & on le forcera à la paix. — Barrere termine son rapport par un projet de décret qui a été adopté en ces termes :

« Il sera pris sur l'extraordinaire de la guerre les fonds nécessaires pour indemniser les alliés de la république des armemens & dépenses qu'ils feront pour seconder le développement de ses forces contre ses ennemis. Le ministre de la guerre, avant d'ordonner ces dépenses, s'en fera tenu d'en présenter l'appercu au comité des finances, qui se concertera à cet effet avec le comité de salut public. »

Le reste de cette séance est consacré à la discussion du projet sur les subsistances : on décrète un grand nombre d'articles, sauf rédaction.

Séance du samedi 4 mai.

Lacombe-Saint-Michel, l'un des commissaires de la convention, dans l'île de Corse, écrit qu'ils ont reçu le décret qui ordonne l'arrestation du général Paoli; mais que l'exécution de ce décret paroît devoir entraîner des suites fâcheuses.

tes, attendu la grande influence de Paoli sur les troupes : cependant le décret a été notifié aux autorités constituées.

Carra, commissaire de la convention dans la Vendée, confirme la nouvelle de l'évacuation de l'isle de Noirmoutiers par les rebelles : ces malheureux ont échappé au fer des patriotes, en se dispersant dans les bois, & à la faveur d'une riviere très-difficile à traverser : les révoltés ont été débûqués aussi de Beaulieu, & ont évacué Offenay, où ils ont laissé 50 hommes en notre pouvoir. On applaudit vivement à ces nouvelles satisfaisantes.

Le comité de la guerre fait un rapport sur la conduite de de Westermann; on sait que cet officier-général, soupçonné d'avoir trempé dans la conjuration de Dumouriez, étoit en arrestation. Après le plus scrupuleux examen, le comité a reconnu que Westermann est à l'abri de tout reproche : en convention décrete qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre ce citoyen.

La convention adopte plusieurs articles sur les secours à accorder aux femmes & aux enfans des défenseurs de la patrie. Nous en donnerons demain un extrait, ainsi que du décret sur les subsistances, dont la rédaction est définitivement arrêtée.

Les commissaires de la convention, à Valenciennes, écrivent, en date du 2 mai, une lettre conçue en ces termes :

« La convention a été déjà instruite par nos collègues qu'il s'est engagé hier une affaire entre les troupes de la république & nos ennemis ; nous devions en espérer des succès ; les commencemens avoient été brillans, puisque nous avions, au début, enlevé plusieurs postes : mais la cavalerie de l'ennemi, très-nombreuse, ayant inquiété & ébranlé la colonne de la droite, le général Dampierre a vu qu'il étoit prudent de se retirer, & de remettre la partie à un autre jour. La retraite s'est faite avec beaucoup d'ordre ; il y a eu quelques blessés, peu de tués. & nous avons repris notre position au camp de Famars, dans le même ordre & dans un état aussi imposant qu'auparavant. L'ennemi a perdu sûrement plus de monde que nous ; un de leurs généraux & un adjudant-général ont été tués. L'avant-garde, où l'un de nous étoit, s'est battue toute la journée avec bien du courage & de l'acharnement. La compagnie des chasseurs des Quatre-Nations de Paris, le 14^e régiment d'infanterie légère & les Belges, y ont fait des prodiges de valeur. Dubois-Dubay a donné le spectacle d'un représentant d'un peuple libre, lançant de sa main la foudre sur les satellites des despotes, en mettant lui-même le feu au canon qui portoit la terreur & la mort dans leurs rangs : aujourd'hui les canoniers sont venus à cette occasion lui apporter un bouquet. Le moment n'est pas loin sans doute où nous ferons un nouvel essai de nos forces ; & si elles sont bien dirigées, elles doivent vaincre nos ennemis & délivrer la place de Condé. Nos collègues, qui nous ont remplacés, ont reçu de nous les renseignemens que nous devions leur donner ; il leur reste encore de quoi bien exercer leur courage & leur zèle. Quant à nous, en reprenant notre poste à la convention, nous reparoîtrons au milieu d'elle avec l'assurance de représentans du peuple qui ont rempli la tâche qui leur a été confiée, avec fidélité & dévouement ; mais les abus sont si nombreux, que l'on ne fait ni comment s'y prendre, ni par lequel commencer ».

On fait lecture ensuite d'une lettre datée de Cherbourg, le 29 avril, & adressée au ministre de la marine par le ci-

toyen Desgarency, lieutenant de vaisseau, commandant l'avis de la république le *Furet* : voici l'extrait de cette lettre :

« Samedi 27 du courant, le citoyen Jean Mallon, commandant les forces de la Manche, me donna l'ordre de sortir avec l'*Espiegle*, pour aller reconnoître des ennemis que les côtes signaloient à 4 heures du soir ; je mis sous voile à 5 heures : je reconâus que le plus près de ces navires étoit une frégate ; elle n'étoit plus qu'à une lieue un quart : on voyoit encore à l'horison deux autres navires qui paroissoient très-gros : je me décidai à virer de bord, & fis signal à l'*Espiegle* de me suivre : nous vinmes à petites distance de la rade de Cherbourg. A 6 heures & demie, je signalai au commandant les forces que j'avois découvertes, & revirai de bord à courir au large : l'intention de l'ennemi étoit de nous couper le chemin du port ; il cherchoit à passer sous le vent, pour nous prendre entre son feu & celui d'une frégate à laquelle nous l'avions vu faire des signaux à six heures : je le devinai : je me consultai avec le lieutenant Corné, commandant l'*Espiegle*, qui, comme moi, ne portoit que 10 canons, pour savoir si nous l'attendrions. La frégate ennemie portoit 24 canons en batterie, d'un calibre bien supérieur aux nôtres ; mais voyant briller sur le visage de nos matelots la généreuse envie de se signaler, ayant eu la satisfaction de les entendre demander à marcher au feu, dès la première proposition que nous leur fimes, glorieux de commander à de si braves gens, nous nous résolûmes à l'attendre. L'ennemi venoit sur nous avec flamme & pavillon national ; nous arborâmes les couleurs de la liberté, & nous nous rangâmes en ligne : lorsqu'il fut au vent à nous, il vint au rôt pour nous présenter le travers ; il hissa le pavillon anglais & commença le feu ; ses boulets vinrent tomber à 60 brasses au-delà de nos bâtimens, sans qu'aucun nous atteignit. L'*Espiegle*, qui se trouvoit le plus près de lui, lui répondit par toute sa volée : un instant après, nous lui envoyâmes la nôtre : nous nous sommés canonnés réciproquement pendant une demi-heure, au bout de laquelle l'ennemi a gagné le large. Nous l'avons suivi quelque tems, mais voyant la frégate qui étoit au large s'approcher au bruit du canon, nous nous sommes décidés à rentrer dans le port, pour lequel nous avons fait route. Nous avons vu quelques-uns de nos boulets tomber au bord de l'ennemi : je dois le plus grand éloge au lieutenant Corné, qui m'a secondé avec le plus grand zèle & le plus grand courage ».

(La suite à demain).

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettre M.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 4 mai 1793.

| | |
|--|---------------------|
| ACTIONS des Indes de 2500 liv..... | 2110. |
| Emprunt d'octobre de 500 liv..... | 418. 20. |
| Emprunt de déc. 1782, quit. de finance..... | 3. 6. 7. p. |
| Emp. de 125 millions, déc. 1784..... | pair. 1/2 p. |
| Emprunt de 80 millions, avec bulletins..... | 1 3/4. 2. 1 1/2. p. |
| Idem, sans bulletin..... | 1 3/4. 2. 1 1/2. p. |
| Idem, sorti en viager..... | 1. p. |
| Bulletins..... | 78. |
| Reconnoissance de bulletins..... | 78. |
| Emprunt de 80 millions, d'août 1789. 4 1/2. 4 3/4. 4 1/2. p. | |
| Assurances contre les Incendies..... | 393. 92. |
| Idem, à vie..... | 437. 38. 40. |